EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2020.00321
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16/11/2020

Politique	-	Dossier n°	CM-000275
Commission	**Culture - Vie associative - Animation - Education - Enseignement supérieur**		
Direction en charge	Affaires culturelles		
Objet	Ville d'Art et d'Histoire (VAH) - Demande de classement au titre des Monuments historiques du monument aux morts de la Première Guerre mondiale, place Fourneyron - Approbation.		

Président **M. Gaël PERDRIAU, Maire**
Date de convocation du Conseil : **06/11/2020**
Compte rendu affiché le : **17/11/2020**
Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Présents
M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Siham LABICH, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Patrick MICHAUD, Mme Nicole PEYCELON, M. Paul CORRIERAS, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Frédéric DURAND, Mme Nadia SEMACHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Pascale LACOUR, M. Charles DALLARA, Mme Brigitte MASSON, M. Denis CHAMBE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Claude LIOGIER, Mme Delphine JUSSELME, M. Lionel BOUCHER, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Maryse ZOFFO, M. Jacques PHROMMALA, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Dominique MANIN, M. Alain SCHNEIDER, M. Georges HALLARY, M. Jacques GUARINOS, M. Robert KARULAK, Mme Catherine ZADRA, Mme Véronique FALZONE, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Thierry NITCHEU, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Catherine GROUSSON, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Diarra KANE, Mme Laura CINIERI, Mme Fanny RIVEY, M. Tom PENTECOTE, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Danielle TEIL, Mme Christel PFISTER, M. Olivier LONGEON, M. Michel NEBOUT, M. François BOYER, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Ali RASFI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Julie TOKHI, M. Pierrick COURBON, Germain COLLOMBET

Absents-Excusés
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME, M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI (à partir du point 29 de l'ordre du jour)

Secrétaire de séance
Mme Marie-Jo PEREZ

■ Rappel et références

Dans le contexte des commémorations de la Première Guerre mondiale, la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture avait proposé, le 11 décembre 2018, l'inscription du monument aux morts de la place Fourneyron au titre des Monuments historiques. L'arrêté d'inscription a été signé par Monsieur le Préfet, le 13 mars 2019.

Compte-tenu de l'intérêt de ce monument, la Commission s'était prononcée en faveur de son classement au titre des Monuments historiques. L'examen de ce vœu, par la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture, ne peut s'effectuer sans l'accord du propriétaire, conformément à la loi sur les Monuments historiques du 31 décembre 1913.

■ Motivation et opportunité

Le monument signé du sculpteur Alfred Rochette et de l'architecte stéphanois Jean Farat (élève de Tony Garnier) est inauguré en octobre 1933 par le Président de la République Albert Lebrun.
Rendant hommage aux soldats morts pendant la Première Guerre mondiale, ce monument commémore également, par la fixation successives de plaques, la mémoire des grands conflits mondiaux qui ont suivis.

Tout comme le monument Jacquard réalisé en 1912 par le sculpteur Paul Landowski, également inscrit au titre des Monuments historiques depuis 2016, ce monument aux morts se présente sous une forme extrêmement originale, qui renouvelle la typologie usuelle. Le socle traditionnel s'efface devant un grand catafalque qui porte le corps allongé d'un poilu, drapé dans un linceul dont les plis retombent presque jusqu'au sol. Le monument épouse ainsi la forme triangulaire de la place.

La seconde originalité du monument est de ne porter aucune liste de nom. Le volume du catafalque abrite une crypte à laquelle l'on accède par la face arrière du monument, où était déposé un livre d'or comportant les noms des 6 000 stéphanois décédés pendant le conflit (conservé depuis 2005 aux Archives municipales).

Très singulier, ce monument-crypte tardif appartient au court ensemble des monuments qui rompent avec l'ordonnancement habituel, et semble bien ne pas avoir d'équivalent à l'échelle nationale.

■ Contenu

Le statut "Monument historique" est le fruit d'une reconnaissance nationale d'un bien mobilier ou immobilier, quelque soit son époque et son style architectural. À Saint-Étienne, 39 édifices bénéficient de cette protection dont deux sont classés, soit placés au niveau le plus élevé. Il s'agit de la demeure Chamoncel et du site Couriot.
Un troisième monument historique classé à Saint-Étienne ajoute une nouvelle reconnaissance nationale au patrimoine stéphanois. Cette protection engage la Ville de Saint-Étienne, propriétaire du monument, à sa conservation, sa valorisation et sa transmission aux générations à venir. Cela s'opère par une signalétique implantée à proximité de l'édifice, sous forme d'un totem informatif ; des temps de commémorations récurrents ; un entretien régulier des abords par les services de la Ville.
Enfin, le classement d'un monument induit un périmètre de protection des abords, ce qui donnera lieu à la mise en place d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA), afin que le renouvellement urbain de ce secteur s'articule avec la protection de cet ensemble patrimonial.

■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Etienne.

■ Point financier

TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	**Investissement**		**Fonctionnement**	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)				
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Charge nette Ville		**0,00 €**		**0,00 €**

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ Proposition

Au vu des différents éléments descriptifs rappelés ci-avant sur le caractère singulier et exceptionnel du monument aux morts de la place Fourneyron et dans la démarche de protection et de valorisation du patrimoine engagée par la collectivité, il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :
- demander son classement au titre des Monuments historiques,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter Madame la Ministre de Culture et de la Communication pour la saisie de la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture.

■ Décision

Proposition adoptée
59 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

Détail des votes
Votes pour
M. Gaël PERDRIAU , M. Gilles ARTIGUES , Mme Siham LABICH , M. Jean-Pierre BERGER , Mme Nora BERROUKECHE , M. Patrick MICHAUD , Mme Nicole PEYCELON , M. Paul CORRIERAS , Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE , M. Frédéric DURAND , Mme Nadia SEMACHE , M. Marc CHASSAUBENE , Mme Marie-Christine BUFFARD , M. Samy KEFI-JEROME , Mme Pascale LACOUR , M. Charles DALLARA , Mme Brigitte MASSON , M. Denis CHAMBE , Mme Nicole AUBOURDY , M. Claude LIOGIER , Mme Delphine JUSSELME , M. Lionel BOUCHER , Mme Marie-Eve GOUTELLE , Mme Maryse ZOFFO , M. Jacques PHROMMALA , Mme Marie-Jo PEREZ , M. Jean-Noël CORNUT , M. Jean-Pierre KOTCHIAN , Mme Dominique MANIN , M. Alain SCHNEIDER , M. Georges HALLARY , M. Jacques GUARINOS , M. Robert KARULAK , Mme Catherine ZADRA , Mme Véronique FALZONE , M. Abdelouahb BAKLI , Mme Brigitte REGEFFE , M. Thierry NITCHEU , Mme Laurence RICCIARDI , Mme Catherine GROUSSON , M. Gabriel DE ALMEIDA , Mme Anne-Sophie RIOU , Mme Diarra KANE , Mme Laura CINIERI , Mme Fanny RIVEY , M. Tom PENTECOTE , Mme Cyrine MAKHLOUF , Mme Danielle TEIL , M. Jean DUVERGER , Mme Christel PFISTER , M. Olivier LONGEON , M. Michel NEBOUT , M. François BOYER , Mme Isabelle DUMESTRE , M. Ali RASFI , Mme Laetitia VALENTIN , Mme Julie TOKHI , M. Pierrick COURBON , Germain COLLOMBET

Pour Extrait
Le Maire

Gaël PERDRIAU